





Chardol® 600: herbicide systémique, efficace contre les dicotylédones annuelles et vivaces.

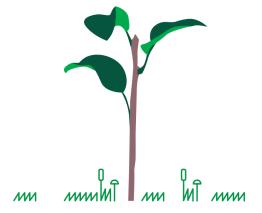
CARACTÉRISTIQUES

AMM	9100296
MATIÈRE ACTIVE	600 g/L de 2,4-D (soit 50% p/p) sous forme de sel de diméthylamine
FORMULATION	Concentré soluble (SL)
CODE HRAC	2,4-D : HRAC 4
MODE D'ACTION	Pénétration foliaire, action systémique
NOMBRE D'APPLICATION	Nombre d'application maximum 1/an
DRE	24 heures
ZNT	Aquatique : - 5 mètres - Sauf Canne à sucre : 20 mètres
CONDITIONNEMENT	5L
CLASSEMENT	Danger - H318 H410 EUH208 EUH401





L'indispensable 2,4-D





Nufarm s'engage avec vous pour maintenir la durabilité du désherbage! N'hésitez pas à nous contacter.





Nufarm Grow a better tomorrow

HERBICIDE

La solution anti-dicotylédones, incontournable sur vivaces à l'interculture

DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- Complément indispensable du glyphosate sur vivaces, dicots développées et repousses de colza suite à la nouvelle réglementation*
- Homologué sur les usages essentiels en grandes cultures : intercultures, céréales, prairies, (ainsi que sur asperges et muguet)
- Nombreuses associations possibles
- Apport d'efficacité avec un coût raisonné

LA SOLUTION INDISPENSABLE QUI AMÈNE UN AUTRE MODE D'ACTION DANS LA ROTATION

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLE	DOSE MAX. D'EMPLOI	STADES D'APPLICATION	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Asperge *Désherbage	Asperge: application après récolte des turions	Dicotylédones	1,2 L/ha	-	1	Non applicable	5 mètres
Blé*Désherbage dur, tri	Blé tendre, blé dur, triticale,	Dicotylédones	Céréales d'hiver après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	. 1	F (BBCH32)	5 mètres
	épeautre	Dicotylédones	Céréales de printemps 0,7 L/ha	Entre les stades BBCH11 et 32			
Canne à sucre*désherbage	_	-	1,25 L/ha	-	1	F (BBCH32)	20 mètres
Cultures florales et plantes vertes *Désherbage	Muguet: application après récolte	Dicotylédones	1,25 L/ha	-	1	Non applicable	5 mètres
Gazons de graminées *Désherbage	Gazons de graminées*	Dicotylédones	1,2 L/ha	A partir du stade BBCH13	1	Non applicable	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	F (BBCH32)	5 mètres
	Orge de printemps	Dicotylédones	0,15 L/ha	Entre les stades BBCH11 et 32			
PPAM - non alimentaires *Désherbage	Uniquement sur lavande et lavandin ¹	-	0,6 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	Non applicable	5 mètres
Prairies *Désherbage	Prairies permanentes**	Dicotylédones	1,25 L/ha	-	1	Délai de rentrée du bétail : 15 jours	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	F (BBCH32)	5 mètres
Traitements généraux *Désherbage *Intercultures, jachères et destruction de cultures	Interculture	Dicotylédones	1,25 L/ha	-	1	Non applicable	5 mètres

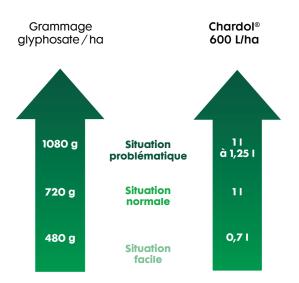




HERBICIDE

La solution anti-dicotylédones, incontournable sur vivaces à l'interculture

Recommandations interculture



Situation problématique

Repousse de colza > 5 feuilles, Géraniums, ... Vivaces non développés

Situation normale

Repousse de céréales, dicots, repousse de colza > 2 feuilles, maïs < 5 feuilles

Situation facile

Repousse de céréales, dicots, repousse de colza < 2 feuilles

С	Chardol® 600 : 1,25 L/ha					
	En situation de non labour mais avec un travail du sol minimum (2-10cm) après application avec des outils type: herse rotative, outil combiné, cover crop, chisel	Semis direct				
Blé, Triticale	5 jours	7 jours				
Maïs	5 jours	10 jours				
Orge, Seigle	7 jours	10 jours				
Avoine	7 jours	15 jours				
Graminées fourragères	7 jours	10 jours				
Sorgho / Moha / Millet	7 jours	10 jours				
Luzerne	21 jours	30 jours				
Couverts végétaux	21 jours	30 jours				
Soja	21 jours	30 jours				
Trèfle	15 jours	30 jours				
Pois / Féveroles	21 jours	30 jours				
Lin	21 jours	30 jours				
Betterave à sucre	28 jours	45 jours				
Oignons	28 jours	45 jours				
Colza	28 jours	45 jours				
Pomme de terre	28 jours	45 jours				
Cultures légumières	Pas d'usage	Pas d'usage				
Tournesol	28 jours	45 jours				





Contient : 600 g/L de 2,4-D (soit 50% p/p) sous forme de sel de diméthylamine





DANGER
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208: Contient du 2,4-D sel d'amine. Peut produire une réaction allergique.
P273: Eviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact à la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE AN-TIPOISON ou un médecin. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale
Détai de rentrée : 24 heures
SPe 2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur « asperge », « blé » d'hiver, « orge » d'hiver, « seigle », « gazons de graminées », « cultures florales et plantes vertes », « traitement généraux », « canne à sucre » et « PPAM non alimentaire ».
SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par a rrapport aux points d'eau pour l'usage sur « canne à sucre » et mettre en place des mesures (ou dispositifs) limitant les transferts par ruissellement.
SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage sur « canne à sucre » et mettre en place des mesures (ou dispositifs) limitant les transferts par ruissellement.
SPi : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des

par des résidents. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Respecter une distance riverain d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes fréquentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, îl rue du Débarcadère 92700 Colombes - lei, 01 40 85 50 50 - fax; 01 47 92 25 45, www.nufarm.com- Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnets. Numéro d'originem l'R00008, Avant loute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Philógies c'acque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la carité humaine et animaite et pour l'environnement, conformément aux principes de la profection intégrée, consultar l'imply/agriculture, govurifere, opinion et a l'étiquet de utilisation de l'étiquet de utilisation verve produit et / ou www.phytodato.com.